



Direction Bâtiments
YR / CS / AL

N° 22.1216

ARRETE PRONONCANT L'ACCORD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - FRANPRIX - SIS AU 13 PLACE LUCIE AUBRAC, 94600 CHOISY-LE-ROI

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3, L. 161-1 à L. 165-7, R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35, R. 164-1 à R. 165-21, L. 143-1 à L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4 et R. 184-5 ;

Vu le décret ministériel n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2017 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement et fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-2 du code de construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie;

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, enregistrée en Mairie sous le numéro AT 094 02222 00015 déposée le 06 mai 2022 par l'établissement « FRANPRIX » situé 13 place Lucie Aubrac, 94600 à Choisy-le-Roi, classé en 5^{ème} catégorie de type M, représenté par Madame Jeeva HEARMALINGAM ;

Considérant l'avis favorable avec prescriptions émis par la Direction des bâtiments de la mairie de Choisy-le-Roi en date du 14 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de travaux n° AT 094 02222 00015 du 16 mai 2022 portant sur les travaux d'aménagement de l'établissement « FRANPRIX » situé 13 place Lucie Aubrac, 94600 à Choisy-le-Roi est accordée.

Article 2 : L'autorisation est conditionnée par la réalisation des prescriptions formulées par la Direction des Bâtiments de la mairie de Choisy-le-Roi dans le cadre de ces travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Jeeva HEARMALINGAM responsable de l'établissement et une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Commissaire Principal de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 07 JUIL. 2022

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Choisy-le-Roi, Val-de-Marne. The stamp features the coat of arms of the commune in the center. The text around the border reads "Mairie de Choisy-le-Roi" at the top and "Maire de Choisy-le-Roi" at the bottom. Below the stamp, the name "Tonino Pignatelli" is written in blue ink, followed by a handwritten signature in black ink.